



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2016

\*\*\*\*\*

Date de la convocation : 21/12/2016

Ouverture de la séance à 18 heures 00.

Présents : M. PALLAS A., Maire - Mme SOULE J. - M. BONNET Ph. – DIVERCHY G -  
Adjoints - Mme BENCHALAL S. - MM. BOUCHE D. - ESPARSEIL - C. FERRERE M.

Excusés : Mme LADEVEZE A. - Mme ESCAZAUX Ch., – MM. ATES F. - BAQUE M. -  
BRANDO B. - SANCHEZ J. SICARD Ch.

Secrétaire de séance : Mme BENCHALAL S.

Lecture et signatures des délibérations de la séance précédente.

\*\*\*

### 1 – Extension de l'éclairage public

- 3 lampadaires supplémentaires rue de Riouech.
- 2 lampadaires supplémentaires au croisement de la rue du Marché et de la rue des Roses.

### 2 – Mise en place d'un transformateur

Un transformateur a été mis en place au quartier Lanero. Celui-ci alimentera le camping et le quartier de Lascuerlos.

### 3 – Clôture de l'école

Afin de sécuriser le passage des élèves tout le long du ruisseau, une clôture va être posée en bordure de celui-ci.

Un devis a été établi par la SARL Pyrénées Environnement :  
montant du devis : 6 552 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord et accepte le devis.

### 4 – Travaux accessibilité

Un devis a été établi par le cabinet Laye pour la mise en accessibilité des sanitaires de la mairie.

Montant du devis : ≈49 000 €uros TTC.

Ces travaux sont subventionnables à 80 %.

Le Conseil Municipal donne son accord et accepte le devis.

#### **5 – Désignation des conseillers intercommunaux**

Sont désignés comme conseillers intercommunaux : André PALLAS maire, et Philippe BONNET 2<sup>ème</sup> adjoint, madame Jeanne SOULÉ, 1<sup>ère</sup> adjointe, présentant sa démission pour la place de conseiller communal.

#### **6 – Choix du nom de la future intercommunalité**

Le nom de la future intercommunalité est : PYRENEES HAUT-GARONNAISES. Ce nom a été choisi à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **7 – Choix du siège social**

Le vote du Conseil Municipal, par ordre de préférence, est :

1. Marignac
2. Gourdan-Polignan
3. Luchon

#### **8 – CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)**

- Réfection du logement à l'ancienne poste : un plan a été proposé par le CAUE ;
- Réfection du logement de l'ancienne Cité Pechiney : l'étude est en cours par le CAUE.

#### **9 – Taxe locale d'aménagement**

La taxe d'aménagement perçue par la commune est maintenue à 4 %.

#### **10 - Mise en place d'une nouvelle grille indemnitaire pour les agents des collectivités locales : RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, suggestions, expertise professionnelle)**

#### **11 - Droit de préemption urbain**

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur les ventes ayant lieu sur la commune ces derniers mois.

#### **12 - PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

La commune refuse le transfert du PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la Communauté de Communes du Canton de Saint-Béat.

#### **13 – GRDF**

La convention sera signée à nouveau ; elle comportera une redevance supplémentaire de 805 €uros de la part de GRDF au bénéfice de la commune.

#### **14 – Résidence des Peupliers**

Transfert de la voirie à la commune. Celui-ci s'effectuera lorsqu'un architecte aura délimité les parties que la commune prendra en compte (ceci devra être réalisé par le syndic des propriétaires).

#### **15 – Nouvelle ATSEM à l'école (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)**

Madame Marika Vidal de Eup remplace Madame Catherine Soulé mutée à la Communauté de Communes du Canton de Saint-Béat (les ATSEM sont gérées par la Communauté de communes).

#### **16 – Camping**

Le compromis de vente est signé avec Monsieur Michel Vayssettes (gérant de société), pour un montant de 152 000 Euros. L'acte de vente sera signé en avril 2017.

#### **17 – Pompe à incendie**

La commune possède une ancienne pompe à incendie, modèle 1900, acquise dans les années 1920. Monsieur le Maire propose de l'exposer dans le village. Elle sera fixée à la place de la cabine téléphonique qui doit être retirée par les services de Orange.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité.

La séance est levée à 19 h 30.